

Colombes, le 5 décembre 2018

Nos réf. SF/MS/180/2018

OBJET : Rentrée Formation aide-soignante

Madame, Monsieur,

Vous venez d'être admis(e) à l'IFAS Louis-Mourier pour suivre votre **formation** aide-soignante.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que la rentrée est prévue le **lundi 07 janvier 2019 à 09h30** à l'IFAS de Louis-Mourier situé 178 rue des Renouillers à Colombes.

Vous trouverez dans ce courrier plusieurs informations importantes afin de préparer votre rentrée scolaire efficacement :

- 1) La liste des pièces à fournir, et la liste des pièces à télécharger sur le site internet de l'IFAS Louis Mourier,
- 2) En annexe, des documents à compléter ainsi que le plan d'accès à l'IFAS.

En attendant le plaisir de vous accueillir à l'I.F.A.S, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Soraya FEKKAR
Directrice des Soins
Directrice de l'IFSI/IFAS



 	
Centre de la Formation et du Développement des Compétences	PROMOTION AIDE-SOIGNANTE 2019
IFAS LOUIS MOURIER 178, rue des Renouillers 92 700 COLOMBES Tél : 01-47-60-61-11 secretariat.lmrifsi@dfc.aphp.fr isabelle.benoit@aphp.fr - marceline.schneider@aphp.fr	COURRIER DE RENTREE

CFDC - IFSI/IFAS Louis Mourier

Colombes, le 5 décembre 2018

Les documents cités ci-dessous doivent être remis **le jour de la rentrée scolaire.**
(La remise de ces documents est indispensable pour l'admission définitive à l'IFAS)

- La lettre d'affectation à l'IFAS Louis-Mourier qui vous a été adressée par le Centre de la Formation et du Développement des Compétences de l'AP-HP.
- L'original (**et non une photocopie**) des résultats d'admission au concours,
- 4** photos d'identité découpées, avec au dos de chaque photo : Nom, Prénom, date de naissance
- 2** photocopies **très lisibles** de votre pièce d'identité recto/verso, en cours de validité.
- 2** photocopies de votre carte de séjour en cours de validité, si vous n'êtes pas de nationalité française.
- La justification des titres suivants (photocopie et original) :**
 - Diplôme national du brevet, ou brevet d'études professionnelles agricoles, option services spécialité services aux personnes, ou CAP Petite enfance, ou Brevet d'études professionnelles Carrières Sanitaires et Sociales)
 - **ou** l'attestation de suivi d'une classe de première préparant au baccalauréat,
 - **ou** le justificatif d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale.
 - **ou** l'attestation de sélection professionnelle permettant aux agents hospitaliers qualifiés d'accéder aux études d'aide-soignant.
- 2** photocopies de l'attestation de la carte vitale à **votre NOM** en cours de validité ou de celle de vos parents ou de votre conjoint, si vous êtes ayant-droit.

- Les documents à télécharger et à apporter le jour de la rentrée
 - Courrier de la direction aux élèves
 - La fiche de renseignements
 - Le dossier médical

- Votre dossier médical dûment rempli : Ces aspects médicaux (**notamment l'immunisation contre l'hépatite B**) conditionnent votre accès en formation, notamment en stage.
 - Le dossier médical
 - Tous les élèves doivent avant d'intégrer l'école, subir une visite médicale par un médecin agréé (liste sur le site ARS de votre région). Ce médecin devra compléter votre dossier médical.
 - Compte rendu de la radiologie pulmonaire. (et non le cliché).
 - Pour ne pas se trouver hors délai, il est vivement recommandé de débiter au plus tôt la procédure de vaccination contre l'hépatite B.
 - Dans le cas d'une non réponse à la vaccination, vous devez faire remplir par le médecin la fiche « proposition de modèle d'immunisation ».

 - Partie remplie par **vous** votre médecin traitant (page 4 à page 18) ainsi que l'annexe 2,
 - Partie complétée par un médecin agréé (page 19). (La liste des médecins agréés s'obtient auprès de la Préfecture de votre Département. Cette liste est disponible sur Internet).
 - **Tout dossier médical incomplet sera refusé et votre inscription définitive mise en attente.**

Le certificat de vaccination et la vérification sérologique de l'efficacité de l'immunisation contre l'hépatite B. (cf Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées par l'article L.3111-4 du code de la santé publique). **Toutefois, si la sérologie est inférieure à 10, merci d'effectuer une nouvelle vaccination contre l'hépatite B afin de ne pas être pénaliser pour l'exercice de vos stages en milieu hospitalier.**

- Une attestation d'Assurance responsabilité civile **et professionnelle** dont le contrat doit débiter au 1^{er} jour de la formation jusqu'au 31 décembre 2019. Seuls les élèves ayant passé le concours externe sont concernés.

Vous devez contracter une assurance stipulant, en référence, la circulaire « DGS/PS 3 n° 2000/371 du 05/07/2000, relative à l'assurance responsabilité civile et **à la couverture des risques professionnels** des personnes accomplissant un stage lié à l'exercice d'une profession paramédicale : risques corporels causés aux tiers, accidents matériels causés aux tiers, dommages immatériels ».

Pour rappel : Le contrat de cette Assurance responsabilité civile **et professionnelle** **doit impérativement débiter au 1^{er} jour de la formation.**

Attention, vous ne pourrez pas réaliser les stages si votre attestation n'est pas conforme.

- Les **élèves en promotion professionnelle** doivent fournir en plus des éléments cités ci-dessus :
 - Un certificat délivré par la Direction du Personnel de l'établissement dont il dépend, précisant la date d'entrée à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.
 - 2 photocopies du haut de la dernière feuille de paie.

 	
Centre de la Formation et du Développement des Compétences	PROMOTION AIDE-SOIGNANTE 2019
IFAS LOUIS MOURIER 178, rue des Renouillers 92 700 COLOMBES Tél : 01-47-60-61-11 secretariat.lmrifsi@dfc.aphp.fr isabelle.benoit@aphp.fr - marceline.schneider@aphp.fr	COURRIER DE RENTREE

CFDC - IFSI/IFAS Louis Mourier

Colombes, le mercredi 5 décembre 2018

COMPLEMENT D'INFORMATIONS :

Demande de bourse - Conseil Régional d'Ile de France : Vous pouvez vous rendre sur le site Internet : <http://www.iledefrance.fr/fss> pour vérifier si vous remplissez les conditions d'attribution d'une bourse.

Dans le cas où vous remplissez les critères d'attribution :

- Merci d'imprimer la liste récapitulative des pièces justificatives qui vous seront demandées lors de votre inscription sur Internet afin de faciliter la vérification de votre dossier de demande de bourse.
- Dès que votre dossier de demande de bourse est complet, merci de le déposer au plus vite auprès de l'intendante de l'IFSI. Des informations complémentaires vous seront données à la rentrée.

L'accès au self :

Vous devez prévoir un panier-repas le 1^{er} jour car vous n'aurez pas la possibilité de vous rendre au self de l'Hôpital Louis-Mourier sans vous être présenté à la régie de l'hôpital Louis Mourier du lundi au vendredi entre 11h et 13h afin de retirer votre carte de self. Prévoyez un mode de paiement (espèces, chèques ou cartes bleues) ainsi qu'une carte d'identité.

 	
Centre de la Formation et du Développement des Compétences	PROMOTION AIDE-SOIGNANTE 2019
IFAS LOUIS MOURIER 178, rue des Renouillers 92 700 COLOMBES Tél : 01-47-60-61-11 secretariat.lmrifsi@dfc.aphp.fr isabelle.benoit@aphp.fr - marceline.schneider@aphp.fr	COURRIER DE RENTREE

CFDC - IFSI/IFAS Louis Mourier

Colombes, le mercredi 5 décembre 2018

LES ANNEXES :

- L'Annexe 1 « fiche de renseignement de l'étudiant » à compléter et à remettre le jour de la rentrée,
- L'Annexe 2 « Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires » à faire remplir par le médecin agréé fonction publique hospitalière
- L'Annexe 3 « Autorisation d'utilisation des photographies » complétée et signée à remettre le jour de la rentrée.
- L'Annexe 4 « Le plan d'accès »